

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

# CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DU  
14 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatorze janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Marc GIROUD, maire.

Présents : Emmanuelle AGUILAY, Jean-Jacques BARREAUX, Magali BERGE, Nathalie CHARTIER, Audrey COLNAT-RATTIER, Sylvain DEMULDER, Denis DIAMORO, Bernard DRUGE, Véronique GIRAUD, Marc GIROUD.

Absents : François-Xavier AMMANN (pouvoir à Marc GIROUD), Michelle DAUVERGNE (pouvoir à Marc GIROUD), Olivier MARTIN-DURIE (pouvoir à Audrey COLNAT-RATTIER), Alain VAILLANT (pouvoir à Emmanuelle AGUILAY), Francine WLODARCZYK (pouvoir à Bernard DRUGE).

Emmanuelle AGUILAY est désignée secrétaire de séance.

EFFECTIF DU CONSEIL : 15, PRÉSENTS : 14, VOTANTS : 15

## Enfouissement des réseaux : financement

Le Maire expose que du fait de la simultanéité de cette opération avec celle du Clos de l'école, la Commune va manquer de trésorerie cette année. Non pas que les projets accumulés dépassent ses capacités, mais la Commune doit avancer la TVA qui ne lui sera en partie remboursée que plus tard (ainsi, en 2022, la Commune percevra plus de 300 000 € de remboursement de TVA, ce qui suffit à couvrir, et largement, les besoins). Par ailleurs, il faut aussi pouvoir réaliser sans attendre, et dès cette année, quelques autres opérations (toiture de l'école, toiture de la salle Jean Dréville...) et être capables, le cas échéant, de faire face à un imprévu. Tout ceci conduit à envisager un emprunt pour l'opération d'enfouissement des réseaux. En outre, il est assez logique d'emprunter pour une opération comme l'enfouissement, dont l'effet est éminemment durable. Enfin, les conditions actuelles sont particulièrement favorables (taux proche de 0,5 %) !

DÉLIBÉRATION 2021-1 (réseaux, finances, sécurité)

Le Maire rappelle qu'en 2003, la Commune avait réalisé l'enfouissement des réseaux aériens sur la rue de Marines jusqu'à la rue du Moulin et sur la rue de Mézières. À cette occasion, la Commune avait emprunté 152 000 € sur 20 ans à un taux à 4,92 %. Le remboursement de cet emprunt se termine fin 2021.

Il rappelle aussi que la Commune entend réaliser une importante opération d'enfouissement des réseaux aériens (électricité, téléphone, fibre optique), sur 620 mètres linéaires rue de Marines, au-delà de la rue du Moulin, dans le but, notamment, de créer un trottoir libre de tout obstacle sur le secteur concerné. Parallèlement, l'éclairage public devra être entièrement refait, dans le respect des normes actuelles d'économie d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse.

Le Département prend à sa charge la totalité des travaux de voirie et la création des trottoirs, mais demande à la Commune d'avoir préalablement enfouies ses réseaux et refait l'éclairage public.

L'ensemble de l'opération d'enfouissement et d'éclairage public, délégué à la Sicae de la Vallée du Sausseron, est évalué à 398 487,32 € HT La Commune a obtenu deux subventions de l'État pour un total de 214 919,71 € et 12 073,42 € du PNR du Vexin français. La Sicae prend à sa charge une partie de la dépense : 40 % de l'enfouissement de la basse tension, soit 84 000 €.

Le Maire conclut que le reste à charge pour la Commune, déduction faite des emprunts et du remboursement de la TVA, est d'environ 180 000 €. Il propose d'emprunter cette somme.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME sa décision de réaliser l'enfouissement des réseaux aériens, sur 620 mètres linéaires rue de Marines, entre la rue du Moulin et la sortie du village, dans le but de créer un trottoir libre de tout obstacle, et, à cette occasion, de refaire l'éclairage public sur ce secteur, dans le respect des normes actuelles d'économie d'énergie et de réduction de la pollution lumineuse,

DÉCIDE de confier à la Sicae de la Vallée du Sausseron, gestionnaire du réseau électrique communal, la maîtrise d'ouvrage de cette opération dont le coût est estimé à 398 487,32 € HT,

DÉCIDE de souscrire un emprunt de 180 000 € sur 20 ans pour financer ce qui reste à la charge de la Commune à un taux qui, vu les premières offres des banques, sera de l'ordre de 0,50 à 0,60 %, soit un coût total pour cet emprunt de l'ordre de 10 000 €, et une charge de l'ordre de 10 000 €/an (intérêt + capital),

AUTORISE le maire à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette délibération.

## Locaux d'activités scolaires

### Demande de subvention DSIL DETR

DÉLIBÉRATION 2021-2 (école, enfance)

La Commune dispose d'une école très vivante accueillant les enfants de Vallangoujard, Menouville, Theuville ainsi que ceux du hameau de La Chapelle à Labbeville. Les effectifs d'élèves sont stables, voire croissants, ce qui assure la durabilité de cette école, d'autant que le PLU prévoit l'implantation de plusieurs îlots d'habitations de taille petite et moyenne, dans une logique de mixité sociale et générationnelle.

Cependant, les locaux actuels de l'école sont limités : la cour de l'école est trop petite au regard des recommandations ; les locaux actuels ne permettent aucune possibilité de développement d'activités manuelles et artistiques, aussi bien pour le temps scolaire que pour le temps périscolaire ; la garderie du matin et du soir est hébergée dans la salle de la cantine scolaire, ce qui est trop juste.

Souhaitant conforter son école communale, agrandir ses espaces extérieurs (cour, jardin pédagogique, jeux maternels) et lui offrir des locaux adaptés aux activités, la Commune a saisi l'opportunité de sa mise en vente pour acquérir au prix de 500 000 € environ, l'ancienne ferme voisine, comportant environ 1 700 m<sup>2</sup> de terrain et 500 m<sup>2</sup> d'anciens bâtiments, située 20 rue du Sausseron et jouxtant immédiatement l'école. Cette acquisition a permis l'engagement d'un programme de réalisation, dans les bâtiments C, D et rez-de-chaussée de E, de locaux dits « périscolaires » et, dans les bâtiments A et B, de 6 logements locatifs de taille moyenne (60 à 100 m<sup>2</sup>) destinés à de jeunes familles.

Ce programme bénéficie de plusieurs subventions et les travaux correspondant à ces subventions sont engagés. L'achèvement de ces travaux est prévu pour la fin 2021.

Les travaux de démolition intérieure préalables à la mise en œuvre des logements et de l'espace périscolaire ont permis, une fois les bâtiments « mis à nu », une analyse architecturale plus complète. Ainsi, l'évaluation du bâti ancien a pu être affinée, certains surcoûts sont apparus (ils ont été intégrés aux opérations en cours) et d'autres aménagements destinés à conforter le projet périscolaire initial ont pu être imaginés et étudiés jusqu'à constituer le présent « projet d'aménagements de locaux d'activités scolaires »

Ce projet comprend les opérations suivantes :

- Création au niveau supérieur du bâtiment E, à proximité de la cantine garderie, d'une salle d'aide aux devoirs et de soutien scolaire de 30 m<sup>2</sup> avec une entrée de 10 m<sup>2</sup> et une pièce extérieure de rangements,
- Aménagement, dans le bâtiment F d'un atelier de 40 m<sup>2</sup> destiné à un potier, ainsi que, dans une partie complémentaire du bâtiment C, d'une pièce de 15 m<sup>2</sup> destinée au travail manuel des enfants, notamment la poterie,
- Création, adossée au bâtiment D, d'une estrade de 45 m<sup>2</sup>, couverte, ouverte sur la cour du Clos de l'école, pour des animations extérieures,
- Création d'un sanitaire extérieur pour les usagers de la cour du Clos de l'école,
- Aménagements paysagers de la cour du Clos de l'école, sols, plantations,
- Aménagement des extérieurs, rue du Sausseron, clôture, reprise de sols (pavages).

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE ce projet qui complète utilement le programme déjà engagé et qu'il conviendrait de réaliser dans la suite immédiate du chantier en cours,

RAPPELLE que des subventions ont déjà été obtenues pour divers aménagements au Clos de l'école, mais

SOULIGNE que la présente délibération ne concerne aucune des opérations pour lesquelles des subventions ont déjà été attribuées,

SOLLICITE, pour le financement de ce nouveau programme, l'aide de l'État (DETR et/ou DSIL), au titre de la protection et de l'entretien du patrimoine public, de l'attractivité du village à travers son école communale et du développement des territoires ruraux,

DIT que le plan de financement prévu est le suivant :

Montant total	289 357 €HT
État (80 %)	231 485 €HT
Reste à la charge de la Commune	57 871 €HT

S'ENGAGE à financer la différence, dans le cas où les subventions n'atteindraient pas le montant sollicité,

PRECISE que ces opérations, qui n'ont pas, à ce stade, fait l'objet d'un marché, seraient conduites dans la dynamique du chantier en cours et, de ce fait, pourraient entièrement être réalisées avant la fin de l'année 2021.

#### [Demande de subvention PNR / murs en pierres](#)

DÉLIBÉRATION 2021-3 (environnement, patrimoine)

La Commune de Vallangoujard a engagé une importante opération de réhabilitation d'une ancienne ferme jouxtant l'école dans le but d'y réaliser des logements locatifs et des locaux destinés aux activités scolaires et périscolaires.

Le Parc a accompagné cette opération en accordant trois subventions à la Commune pour la restauration d'un mur en pierres sur la rue, pour l'isolation et pour le chauffage au bois. Le Parc a saisi l'opportunité de ce chantier de rénovation pour y

réaliser un atelier de projection de chanvre comme isolant d'un local annexe.

La cour de cette ancienne ferme est entourée de murs en pierres. Ceux des bâtiments sont prévus d'être restaurés dans le cadre de la réhabilitation de ces bâtiments (logements et locaux périscolaires). Mais rien n'a jusque-là été prévu pour les autres murs en pierres.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de restauration de ces grands murs qui contribuent fortement à donner une âme à cette grande cour,

SOLLICITE l'aide du Parc naturel régional du Vexin français au titre de la protection et de l'entretien du patrimoine public et du développement des territoires ruraux à travers la vitalité et l'attractivité des écoles communales,

DIT que le plan de financement prévu est le suivant :

Montant total de la restauration des murs	20 000 €HT
PNR (70 %)	14 000 €HT
Reste à la charge de la Commune	6 000 €HT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Le Maire  
Marc Giroud